Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902118-20260513-032_2026-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune de PLOUYE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Référence
032-2026

Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Vote
A la majorité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après :
dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE le
Et
Publication ou notification le

L'an 2026, le 29 avril à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 17 avril 2026.

Date de la convocation : le 17 avril 2026

Présents : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Monsieur Jean-Pierre MELL, Monsieur Adrien PLASSART, Madame Christiane REDON, Madame Myriam SAENZ, Madame Sophie SCOUARNEC, Madame Béatrice BALPE, Madame Elodie CADIOU, Madame Katalin BORONKAI, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Madame Virginie BOURNIGAL, Monsieur Philippe LE QUERE, Monsieur Laurent MARCINISZYN, Monsieur Arnaud COZIEN et Monsieur Fabien DIRAISON

A été nommé secrétaire : Monsieur Philippe LE QUERE

032-2026 – Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025

Monsieur Le Maire n'a pas pris part au vote.

Rapporteur : Monsieur Arnaud COZIEN, deuxième adjoint délégué aux finances

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 de la Commune de PLOUYE,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de PLOUYE,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902118-20260513-032_2026-DE

2025		Investissement	Fonctionnement
Recettes	*Recettes réalisées*	435.561,51	670.165,05
	Restes à réaliser	188.600,00	00,00
Dépenses	*Dépenses réalisées*	491.477,90	661.774,77
	Restes à réaliser	141.172,48	00,00
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		-55.916,39	8.390,28
Résultats antérieurs reportés (+/-)		102.743,94	156.783,79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		46.827,55	165.174,07
Solde des restes à réaliser		47.427,52	00,00
Résultat cumulé		94.255,07	165.174,07

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte Financier Unique pour l'année 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 30 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Philippe LE QUERE

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

MAIRIE de PLOUYE
29 (Finistère)